



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion restreinte du : **Mardi 21 octobre 2025**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE CRITERIUM DU SAMEDI APRES MIDI

53394100 – ASS 116 17 LE BRIO 2 / ORANGE ISSY 3 du 04/10/2025 (R2/A)

La Commission fixe ce match le 29/11/2025.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

54964472 – CHATELET AS FC 1 / ST DENIS CHICKEN STREET 1 du 01/11/2025 (3ème tour)

Lecture mail CHATELET. Fermeture du parc du Tremblay les jours fériés.

La Commission fixe le match le 01/11/2025 à 14h au Stade Auguste 2 à Saint Denis en attente de l'AOT de la mairie.